



# COMMUNIQUÉ OFFICIEL

Le 19 mai 2021, à Lisieux

Le Comité de Direction de la Ligue de Football de Normandie a adopté ce lundi 17 mai 2021 les dispositifs d'accompagnement prévus pour la saison 2020/2021, complétant ainsi les décisions déjà prises en début d'année sportive.

Il s'agit de plus de 165 000€ qui ne seront pas perçus de nos clubs et plus de 60 000€ d'amendes qui ne seront pas comptabilisées sur l'entièreté de la saison.

## Engagements

Pour rappel, le Comité de Direction avait décidé en début de saison d'appliquer la gratuité des droits d'engagement pour les catégories jeunes et une réduction de 50% des droits d'engagement pour les seniors. Ceci a représenté en début d'année sportive une économie pour les clubs régionaux de 55 290€

Les championnats seniors n'ayant pu aller à leur terme, le Comité de Direction a validé un nouvel abandon de 50% des frais d'engagements seniors, ramenant ainsi la facture à zéro, pour un montant s'élevant à 42 500€

## Cotisation LFN

Le Comité de Direction a acté l'exonération de la part ligue de la Cotisation annuelle, pour un coût global de 68 000€.

## Amendes

Le Comité de Direction a affiché la volonté de ne pas appliquer les amendes associées au non-respect du statut de l'arbitrage et du statut des éducateurs. Pour information, lors de la saison 2019/2020, ces amendes s'élevaient à plus de 20 000€.

En outre, aucune amende ne sera prélevée concernant la non-(re)présentation aux Assemblées Générales du 7 novembre 2020 et du 20 mars 2021. Ces amendes représentent la somme de 40 690€.





## COMMUNIQUÉ OFFICIEL

S'agissant de la saison 2021/2022, la Ligue a aménagé dans la durée l'échéancier de mise en compte des acomptes sur le prix des demandes de licence, basé sur la somme perçue en 2020/2021, ainsi programmé :

- Juin/Juillet 2021 : ..... 50% du montant
- Août 2021 : ..... 10% du montant
- Septembre 2021 : ..... 10% du montant
- Octobre 2021 : ..... 10% du montant
- Novembre 2021 : ..... 10% du montant
- Décembre 2021 : ..... 10% du montant

Tous les prix tarifés à l'annexe 5 « Disposition financières » des règlements Généraux de la L.F.N. sont maintenus à leur niveau existant et n'enregistrent donc aucune majoration.

Rappelons que l'ensemble de ce dispositif s'ajoute aux aides pour la saison 2019/2020 et représentent un accompagnement de plus de 500 000€ de vos instances, sur les deux saisons.

